

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 29 Novembre 2018

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Robert SCHWINT de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 7.1, 3.1, 3.2, 1.1.4.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h15.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Karima ROCHDI, M. Serge RUTKOWSKI, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves PRALON.

Procurations de vote :

Mandants : B. GAVIGNET, D. HUOT, T. MORTON.

Mandataires : G. BAULIEU, P. CONTOZ, M. LOYAT.

Fonds d'aide aux manifestations sportives : Reconduction du dispositif Ambassadeurs Grandes Heures Nature

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « actions/manifestations sportives (fonds d'aide) »	Montant prévu au BP 2018 : 40 000 € Montant de l'opération : 14 000 €

Résumé :

Ce rapport porte sur l'attribution de subventions de moins de 10 000 € dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives ».

Dans le cadre d'actions de mise en valeur du territoire du Grand Besançon par le biais du développement d'activités outdoor, il est proposé de renouveler les contrats d'ambassadeurs des six sportifs. Le Grand Besançon a décidé en 2017 de soutenir Christophe Guérrin, Paul Fontaine, Thibaut Baronian, Julie Bresset, Marlène Devillez et Nao Monchois et d'intégrer Sange Sherpa à ce dispositif. Il est également proposé de revaloriser le montant de l'aide de 1 500 € à 2 000 € par athlète.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a fait le choix de promouvoir la richesse de son territoire en valorisant les pratiques liées à l'outdoor.

Cette volonté qui doit permettre de renforcer l'attractivité du Grand Besançon se concrétisera du 13 au 16 juin 2019 par l'organisation d'un festival à Micropolis

Afin d'accompagner la Collectivité dans cette politique de territoire, le Grand Besançon s'est appuyé dès 2018 sur l'expertise et la notoriété de six sportifs d'envergure, pratiquants reconnus dans des disciplines diverses : le VTT, le Kayak, l'escalade, le Trail ou encore le para-triathlon.

Il s'agit de Christophe Guérrin, Paul Fontaine, Thibaut Baronian, Julie Bresset, Marlène Devillez et Nao Monchois.

Actifs sur les réseaux sociaux, présents sur un certain nombre de manifestations et relai efficace de l'image du Grand Besançon sur des compétitions internationales ; ces six athlètes ont contribué à sensibiliser un large public aux différentes pratiques outdoor et à promouvoir le festival Grandes Heures Nature.

Le bilan de cette collaboration est jugé très satisfaisant ; il convient pour 2019 de renouveler ce partenariat entre le Grand Besançon et ces 6 brillants représentants des pratiques outdoor.

Il est proposé de compléter ce dispositif en intégrant Sange SHERPA, athlète présent sur les plus grands courses de Trail à travers le monde et particulièrement impliqué dans le développement de la pratique Trail sur le territoire.

En contrepartie de leur implication dans ce projet, il est convenu de leur attribuer à chacun un soutien financier à hauteur de 2 000€ (préalablement 1 500€).

Un contrat définissant ce rôle d'ambassadeur pour 2019 sera signé avec chaque athlète.

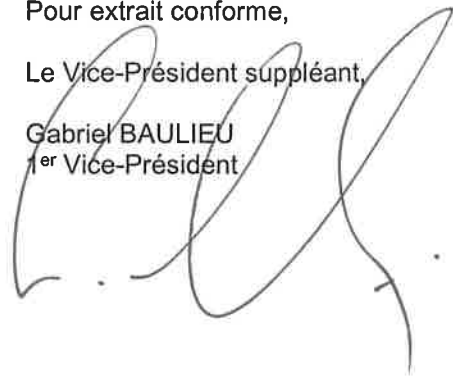
A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » :
 - 2 000€ à Christophe GUERRIN,
 - 2 000€ à Paul FONTAINE,
 - 2 000€ à Thibaut BARONIAN,
 - 2 000€ à Marlène DEVILLEZ,
 - 2 000€ à Julie BRESSET,
 - 2 000€ à Nao MONCHOIS,
 - 2 000€ à Sange SHERPA,
- autorise Monsieur le Président à signer les contrats de partenariat à venir.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Préfecture du Doubs

Reçu le 07 DEC. 2018

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0



Contrôle de légalité

**Sportifs Ambassadeurs du Grand Besançon
Projet Outdoor du Grand Besançon**

Contrat de partenariat

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président, agissant en vertu de la décision du bureau du 29 novembre 2018,

Et :

Monsieur X athlète de haut-niveau (discipline Y), membre de l'association Z et domicilié X

Préambule

Parmi les compétences relatives au domaine sportif, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon peut organiser ou soutenir des événements sportifs à vocation d'agglomération.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon souhaite promouvoir la richesse de son territoire en valorisant les pratiques liées à l'outdoor.

Cette volonté qui doit permettre de renforcer l'attractivité du Grand Besançon se concrétisera du 13 au 16 juin 2019 par l'organisation d'un festival à Micropolis.

Afin d'accompagner la Collectivité dans cette politique de territoire, le Grand Besançon s'est appuyé dès 2018 sur l'expertise et la notoriété de six sportifs d'envergure, pratiquants reconnus dans des disciplines diverses : le VTT, le Kayak, l'escalade, le Trail ou encore le para-triathlon.

Il s'agit de Christophe Guérrin, Paul Fontaine, Thibaut Baronian, Julie Bresset, Marlène Devillez et Nao Monchois.

Actifs sur les réseaux sociaux, présents sur un certain nombre de manifestations et relai efficace de l'image du Grand Besançon sur des compétitions internationales ; ces six athlètes ont contribué à sensibiliser un large public aux différentes pratiques outdoor et à promouvoir le festival Grandes Heures Nature.

Le bilan de cette collaboration est jugé très satisfaisant ; il convient pour 2019 de renouveler ce partenariat entre le Grand Besançon et ces 6 brillants représentants des pratiques outdoor.

En contrepartie de leur implication dans ce projet, il est convenu de leur attribuer à chacun un soutien financier à hauteur de 2 000 €.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre la CAGB et Monsieur X Thibaut dans le cadre de la mise en valeur du territoire du Grand Besançon via la promotion des pratiques outdoor, de préciser les engagements réciproques et les conditions d'attribution du soutien apporté par la CAGB.

Article 2 - Durée

La convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2019.

Article 3 - Engagements de l'athlète « Ambassadeurs de la CAGB »

X s'engage à :

- consolider la promotion du territoire du Grand Besançon, espace d'outdoor,
- être présent sur le festival Grandes Heures Nature du 13 au 16 juin 2019 et participer à l'accompagnement du public, à des séances de dédicace, au test de produits ou encore à des conférences.
- participer à la promotion du festival : teasers vidéo, présence sur les réseaux sociaux, communication sur les médias spécifiques, réaliser des « tutos » sous la forme « j'ai testé pour vous une discipline outdoor ».
- autoriser la CAGB à utiliser son nom et son image sur des supports de promotion et de communication du territoire du Grand Besançon, espace d'outdoor,
- transmettre à la CAGB tout support visuel (photographies, vidéos) pouvant servir la promotion du festival et du territoire,
- participer à des actions de promotion et de communication du festival organisées auprès des Grands Bisontins
- assister à la conférence de presse de lancement du festival
- travailler avec le Grand Besançon à la venue d'autres athlètes emblématiques de sa discipline

Article 4 - Engagements de la CAGB

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage à :

- assurer une utilisation de l'image de l'athlète dans le respect scrupuleux de sa vie privée et de sa réputation. Lors de toute parution, un justificatif pourra être transmis sur simple demande,
- verser à l'athlète une aide financière sur la base d'un montant de 1 500 € pour le soutien à la promotion du festival Outdoor.

Article 5 - Modalités de versement

La participation financière sera versée en une seule fois dès signature du présent contrat.

Article 6 - Résiliation

Chaque partie pourra dénoncer la présente convention avant son terme normal, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de non-respect par l'autre partie de l'une des clauses ci-dessus énoncées et après mise en demeure restée infructueuse dans le délai imparti.

En outre, la CAGB se réserve le droit remettre en cause le montant du contrat ou exiger le reversement total ou partiel des sommes versées en cas de :

- non-exécution des engagements,
- manquements graves aux obligations de respect des principes du sport de haut niveau et des règles de déontologie du sport.

Article 7 - Litiges

A défaut d'accord amiable pour le règlement de différends dans l'exécution de la présente convention, les litiges seront soumis au tribunal compétent.

Fait à Besançon, le

L'athlète

X

La Communauté d'Agglomération
Du Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET